

DELIBERATION

2024-11

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2024

Membres :

: 23

En exercice Présents 23

Représentés

04

Voix délibératives totales: 23

OBJET: Affectation des résultats 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 avril à 18 heures, se sont réunis, dans la salle du Conseil de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le 26 mars deux mille vingt-quatre, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire.**

PRÉSENTS:

M. David BELVAL, Maire, Mme Véronique DELABROY, M. Laurent GUYARD, Mme Ingrid LACAU, Adjoints au Maire.

M. Jean-Pierre AUTIN, Mme Teresa BELGHERBI, Mme Françoise CHASSEING, Mme Karen DYS, Mme Véronique FAY, M. Sylvain GALY, M. Cyril GOULARD, Mme Valéry GUILMAIN, M. Jean-Marc HENONIN, Mme Isabelle MANIETTE, M. Mathieu MONTAIGNE, M. Christian MOUREY, Mme Nadia PIAI, M. Didier THIBERGE, Mme Marie-Hélène VANDROMME, membres du Conseil municipal.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH donne pouvoir à M. David BELVAL.

Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN donne pouvoir à Mme Ingrid LACAU.

M. Jérôme GRUAIST donne pouvoir à M. Laurent GUYARD.

Mme Delphine MALLARD donne pouvoir à Mme Véronique DELABROY.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M57 applicable aux communes;

Vu la délibération, ce jour, approuvant le compte de gestion 2023 et le compte administratif 2023 ;

Considérant qu'après avoir examiné le compte administratif, il est nécessaire de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

À l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré,

Article unique : DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		534 403.40 €
B Résultats antérieurs reportés		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		1 143 457.81 €
C Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)		1 677 861.21 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
D Solde d'exécution d'investissement		-84 348.93 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		-151 500.00 €
Besoin de financement F	=D+E	-235 848.93 €
AFFECTATION = C	=G+H	1 677 861.21 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		235 848.93 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		1 442 012.28 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Ampliation de la présente délibération sera adressée :

- En Sous-Préfecture de Clermont.
- À la Trésorerie de St Just en Chaussée.

Bury, le 2 avril 2024

Le Maire,

David BELVAL